REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBR	ES DE MEME	BRES
Afférents	En	Qui ont pris
Au Conseil	exercice	part à la
Communautaire		délibération
30	25	30
Date de	la convocat	ion
23	3/02/2023	
Date	d'affichage	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de la COMMUNAUTE DE COMMUNES du "PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE" Séance du jeudi 02 mars 2023 (20 h) À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY

L'an deux mil vingt trois et le deux mars à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents: JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), ROFFAT Hubert, DAVID Blandine, DOTTO Luc (Neulise), BRUN Charles, Véronique FESSY (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Ben Abdellah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), ROCHE André (St Priest la Roche), GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir: MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à DAUVERGNE Jean-François, DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GIRAUD Stéphanie (St Just la Pendue), MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Délibération 2023-019-CC

Objet : Affectation du résultat Budget Propreté 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230302-2023-019-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 07/03/2023 Affichage 07/03/2023

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



Délibération 2023-019-CC

Objet : Affectation du résultat Budget Propreté 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement		
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	32 300,30	
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précèdé du signe + (excédent) ou - (déficit)	659 467.37	
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	691 767.67	
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	124 265.48	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (prècédé du signe + ou -) Besoin de financement Excèdent de financement (1)	-276 221.18	
Besoin de financement F. = D. + E.	151 954.70	
AFFECTATION =C. = G. + H.	691 767.67	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	151 954.70	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	539 812.97	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)		

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation du résultat 2022 du budget Propreté.

Vote: POUR: 30 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit à Saint-Symphorien de Lay,

Jean-Paul CAPITAN
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230302-2023-019-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 07/03/2023

Affichage 07/03/2023